

GE_GERICHTE CAPJ/10/2016 vom 7. Dezember 2016

GE Cour de justice, 2016-12-07, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_CAPJ_10_2016

FR: GE_GERICHTE CAPJ/10/2016 du 7 décembre 2016

IT: GE_GERICHTE CAPJ/10/2016 del 7 dicembre 2016

Erwägungen

E. 4

En l'espèce, au vu de l'ensemble des principes sus-énoncés, il est manifeste que le recourant, en tant que dénonciateur, n'est pas partie à la procédure concernant le magistrat qu'il a dénoncé au CSM. Il n'est pas non plus touché directement par la décision querellée, seul le magistrat incriminé pouvant l'être. Enfin, il résulte du recours ainsi que du dossier que le recourant, quand bien même les propos tenus à son égard ont été inappropriés, n'a pas le moindre intérêt direct et concret digne de protection à l'annulation ou la modification de la décision entreprise.

Dès lors l'intéressé, simple dénonciateur, n'a pas qualité pour recourir contre la décision de classement du CSM, de sorte que son recours ne peut qu'être déclaré irrecevable.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.